Page 01_Mise en page 1 08/04/2022 17:51 Page 1



Explosion de gaz à Bordj Bou Arreridj

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE

Page 16

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7264 - SAMEDI 9 AVRIL 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

8 RAMADAN 1443
IMSAK : 04 : 43
IFTAR : 19 : 17

SUSPENSION DE LA RUSSIE DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

LE NIET DE L'ALGÉRIE



L'Algérie s'est opposé à la suspension de la Russie du Conseil des droits de l'homme (CDH) ce jeudi à l'issue d'un vote de l'Assemblée générale des Nations-Unies. Composée de 193 membres, l'AG de l'ONU a voté par 93 pour, 24 contre et 58 abstentions.

Page 3

NOUVEAU POINT INDICIAIRE DES SALAIRES

Jusqu'à 6 000 dinars d'augmentation

Page 2

SCANDALE DES BUREAUX DE CONSULTING EN FRANCE

LA JUSTICE OUVRE UNE ENQUÊTE

Page 3

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le wali d'Oran hausse le ton

Page 4

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

Page 02_Mise en page 1 08/04/2022 17:20 Page 1

NOUVEAU POINT INDICIAIRE DES SALAIRES

Jusqu'à 6 000 dinars d'augmentation

Le décret fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires vient d'être publié dans le Journal officiel. Censée contribuer à l'augmentation des revenus mensuels des salariés, cette nouvelle mesure contribuera-t-elle pour autant à l'amélioration du pouvoir d'achat des Algériens, notamment en cette conjoncture marquée par une augmentation généralisée des prix ?



Comme annoncée par le Premier ministre au début de l'année en cours, la révision du point indiciaire dans la fonction publique est effective. Elle est actée dans le décret présidentiel publié, jeudi, dans le Journal officiel et prend effet à compter du 1er mars 2022.C'est dans un contexte marqué par une hausse généralisée des prix de la quasi-totalité des produits, notamment ceux de large consommation, qui met à rude épreuve le pouvoir d'achat des Algériens, que le gouvernement a annoncé cette nouvelle mesure. Quel sera son impact sur les salaires des Algériens ?

Pour Boualem Amoura, président du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef) et coordinateur de la Coordination des syndicats autonomes (CSA), l'impact de cette mesure sera insignifiant sur les salaires. Dans sa déclaration au *Jeune Indépendant*, il a expliqué que «cette augmentation se situera entre 2 000 et 6 000 DA et elle sera soumise à toutes les retenues (taxe, IRG)». «Ces augmentations n'auront aucun effet bénéfique sur le salaire des travailleurs et n'arrangeront en rien leur pouvoir d'achat», a-t-il signalé, exprimant sa déception. Pis encore, ces augmentations seront, a-t-il souligné, tout de suite absorbées par l'inflation et l'augmentation vertigineuse des prix des produits alimentaires, principalement durant ce mois de ramadhan. M. Amoura a tenu à rappeler la demande du Syndicat qui est la révision de la valeur du point d'indice qui, faut-il le signaler, est fixé par l'Etat et évolue théoriquement selon l'inflation afin que les salaires suivent la hausse des prix. «Le point d'indice a stagné à 45 depuis 2007. Nous voulons que sa valeur soit alignée avec zakat el-fitr, c'est-à-dire à 120 DA, calculée sur le prix de l'or qui augmente annuellement, et avec l'inflation», a souligné le coordinateur de la CSA, qui a signalé que la Coordination des syndicats autonomes n'a pas été consultée sur la question.

«On a pourtant demandé à être consultés dans ce dossier, mais cela n'a pas été le cas», a signalé le président du SATEF, lequel affirme que l'augmentation de l'indice minimal de 50 points est insignifiante. Le Syndicat national des praticiens de la santé publique a, de son côté, déploré le fait que la valeur du point d'indice stagne toujours à 45 DA.

Boualem Amoura, qui a fait savoir que la CSA se réunira afin de se concerter pour la suite à donner à cette décision, appelle le gouvernement «à revoir sa copie avant la réaction des travailleurs».

Lilia Aït Akli

EDUCATION NATIONALE

De nouvelles primes instaurées aux travailleurs

LA COMMISSION nationale des œuvres sociales des travailleurs de l'éducation (CNOSTE) envisage d'instaurer de nouvelles primes et de revaloriser les montants des prêts octroyés aux travailleurs du secteur. Cette possibilité de revoir les primes accordées aux 800 000 travailleurs de l'éducation a été étudiée par la CNOSTE lors de la tenue des travaux de l'assemblée générale nationale, et ce dans le cadre d'améliorer les divers services sociaux. Le président de la commission des œuvres sociales, Abdelkader Hamadouche, a affirmé, dans une déclaration sur une chaîne de télévision privée, que la commission étudie la possibilité de revoir les différentes primes et prêts accordés aux salariés du secteur, et ce dans le but de les revaloriser et de les améliorer de manière à ce qu'elles soient en accord avec le pouvoir d'achat des travailleurs et employés du secteur. Il n'a pas écarté la possibilité de créer de nouvelles primes lors de la prochaine assemblée générale nationale, qui se tiendra après le mois sacré du ramadhan.

M. Hamadouche a fait savoir que dans la mesure où les services du ministère ont commencé, le 31 mars dernier, à transférer le budget 2022 au Trésor de la commission nationale et des commission régionales, il sera question de lever le gel de nombreuses activités suspendues exceptionnellement depuis trois ans en raison de la pandémie. Il s'agit, selon lui, des camps d'été pour les familles, des voyages pour la omra, de diverses activités sociales, des compétitions, des événements sportifs et culturels ainsi que des voyages touristiques à l'étranger. M. Hamadouche a indiqué que beaucoup de travailleurs n'ont pas bénéficié des œuvres sociales pour plusieurs raisons, notamment la survenance de problèmes internes dans certaines commissions régionales, à l'instar de la wilaya de Jijel, ainsi que le retard dans l'obtention des crédits financiers de l'année 2021 par d'autres commissions de wilaya. Le porte-parole de la commission a fait savoir qu'après le transfert du budget 2022, les différentes commissions ont procédé au règlement immédiat de divers services, à commencer par le décaissement des primes tardives destinées aux orphelins et aux veuves en raison de leur caractère urgent, en plus du paiement du prêt exceptionnel de 15 millions de centimes alloués aux personnes à faible revenu, le décaissement du prêt du mariage estimé à 7 millions de centimes et enfin le décaissement des prêts destinés à l'acquisition ou la construction d'une maison, estimé à 50 millions de centimes. S'agissant des prêts automobiles, le président de la commission a souligné que leur restitution est liée au lancement des importations et à la sortie du cahier des charges, en attente au niveau du ministère de l'Industrie.

Lynda Louifi

SELON UN RAPPORT DU SITE WEB «DATAREPORTAL»

Hausse significative de la vitesse d'internet en Algérie

LA VITESSE de la connexion internet fixe et mobile en Algérie a connu une hausse «significative» durant l'année 2021, selon le dernier rapport du site web «datareportal», spécialisé dans les statistiques relatives à l´internet fixe et mobile dans le monde.

La vitesse moyenne de la connexion internet fixe en Algérie était de 9,78 Mégabit par seconde (Mbps) en janvier 2022, soit une augmentation de 6,16 Mbps (+170%) par rapport à la même période de 2021 et celle de l'internet mobile était de 11,44 Mbps, soit une augmentation de 3,58 Mbps (+45,5%), selon ce rapport qui publie aussi les statistiques relatives aux médias sociaux, ainsi que les tendances et informations sur l'état du numérique dans le monde.

Le nombre d'utilisateurs de l'internet en Algérie a augmenté, quant à lui, de 1,8 million d'internautes, soit une progression de 7,3% en l'espace d'une année pour atteindre un total de 27,28 millions d'internautes, relève ce site.

Le rapport fait, en outre, ressortir un total de «46,57 millions de personnes qui disposaient d'une connexion internet mobile en janvier 2022 en Algérie, soit une augmentation de 936.000 personnes (+2,1%) en une année».

Il explique, à ce titre, que de «nombreuses personnes dans le monde utilisent plus d'une connexion mobile et peuvent posséder, par exemple, une connexion pour un usage personnel et une autre pour le travail», ajoutant qu'il «n'est pas donc rare que les chiffres de connexion mobile dépassent de manière significative le nombre total de la population».

Le taux de pénétration d'internet en Algérie s'élevait, quant à lui, à «60,6 % en janvier 2022, en progression par rapport à la même période de 2021 où il était de 59,6%».

Le nombre d'utilisateurs de médias sociaux (Facebook, Youtube, Instagram, Tweeter etc...) en Algérie a également connu «une évolution au 31 janvier 2022», selon la même source qui fait état de «1,6 million de nouveaux utilisateurs de médias sociaux enregistrés au 31 janvier 2022, soit une augmentation de 6,4%, en une année, portant ainsi le nombre total d'utilisateurs de ces médias à 26,60 millions, soit 59,1% de la population algérienne».

M. B.

Page 03_Mise en page 1 08/04/2022 17:11 Page 1

SUSPENSION DE LA RUSSIE DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

LE NIET DE L'ALGÉRIE



L'Algérie s'est opposé à la suspension de la Russie du Conseil des droits de l'homme (CDH) ce jeudi à l'issue d'un vote de l'Assemblée générale des Nations-Unies. Composée de 193 membres, l'AG de l'ONU a voté par 93 pour, 24 contre et 58 abstentions.

Dans une allocution prononcée devant l'Assemblée Générale, le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, l'ambassadeur Nadir Larbaoui a réitéré l'attachement permanent de l'Algérie aux règles et principes fondamentaux du droit international humanitaire et des différentes lois et chartes internationales relatives à la protection et à la promotion des droits de l'Homme dont la Déclaration universelle des violations avérées des engagements internationaux en la matière.

«En dépit de la cruauté des images relayées sur certaines villes ukrainiennes qui doivent être condamnées dans les termes les plus vifs et les crimes présumés qui en découlent d'une extrême gravité, il est plus qu'impératif de permettre aux mécanismes onusiens compétents d'enquêter sur ces faits sur le terrain de manière neutre et impartial afin de rendre justice à toutes les victimes», a-t-il soutenu. «Permettre aux mécanismes onusiens compétents de s'acquitter pleinement de leur mission et rôle conformément aux règles du Droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, loin de toute ingérence ou préjugé, constitue pour l'Algérie une condition sine qua non en vue de prouver les faits concernant toute violation grave et systématique des droits de l'Homme», souligne le diplomate algérien.

A ce propos, le représentant permanent a réitéré les appels de l'Algérie au respect des principes universels, objectifs et non-sélectifs, étant une pierre angulaire dans l'action du Conseil des droits de l'Homme qui doit être à l'abri de tout tiraillement politique susceptible d'influer sur le rôle et les missions de cette instance onusienne centrale et son traitement impartial des questions liées aux droits de l'Homme, de façon à renforcer davantage les voies de dialogue et de coopératiaon». «La délégation de mon pays estime que les efforts internationaux multilatéraux requièrent le renforcement du dialogue et de la coopération, sans exclusion aucune, malgré la divergence des positions», souligne M. Larbaoui, affirmant que la suspension de la qualité de membre d'un pays élu par la communauté internationale, par une quelconque instance onusienne, n'est pas à même de renforcer l'esprit de travail et de coopération multilatérale.

Dans ce sens, l'ambassadeur Laraboui a réitéré le soutien de l'Algérie aux négociations directes entre la Russie et l'Ukraine en vue de cesser les opérations militaires et de prendre en charge la crise humanitaire, tout en appelant à l'intensification des efforts diplomatiques internationaux visant le règlement de cette crise de manière à empêcher l'effondrement progressif des normes diplomatiques et à parvenir à une solution politique garantissant la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays.

«C'est avec une bonne foi que mon pays a adhéré aux bons offices, initiés dans le cadre du Groupe arabe de contact qui s'est réuni récemment avec les parties concernées», a-t-il soutenu, appelant la communauté internationale à renoncer à toute action susceptible d'entraver les négociations en cours et de faire prolonger la crise dont les conséquences seront désastreuses pour tous les pays du monde.

C'est la deuxième fois de l'histoire qu'un pays est suspendu du CDH de l'ONU. La première fois c'était en 2011 avec l'éviction de la Libye qui était confrontée à des violences politiques.

Parmi les pays qui ont voté non figurent l'Algérie, mais aussi la Chine, la Syrie, Cuba, l'Iran et le Vietnam.

Le représentant de la Chine à l'ONU a estimé que cette résolution «créait un dangereux précédent» qui nuirait à la «gouvernance future de l'ONU» tandis que l'Arabie Saoudite qui s'est abstenue a estimé que cette suspension constituait une escalade dans la tension et menacerait l'équilibre des relations internationales.

L'Inde et l'Indonésie se sont abstenues. De nombreux pays d'Afrique, d'Amérique Latine comme le Brésil et les monarchies Golfe ont préféré s'abstenir. Le Qatar, Oman, Bahreïn, le Koweït et l'Arabie saoudite se sont abstenus et les Emirats arabes unis ont voté pour l'exclusion de la Russie du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. En Afrique, la Tunisie, l'Egypte, le Soudan, le Sénégal, l'Angola, Ghana, Gambie, Niger, Nigéria se sont abstenus alors le Maroc n'a pas voté.

Le 1er mars, l'Algérie s'est abstenue lors du vote d'une résolution de l'ONU condamnant l'intervention russe en Ukraine, et appelé au dialogue pour résoudre la crise russo-ukrainienne. Lundi, le ministre algérien des Affaires étrangères Ramtane Lamamra a rencontré son homologue russe à Moscou dans le cadre du Groupe de contact arabe chargé du conflit en Ukraine. Il a également rencontré son homologue ukrainien à Varsovie.

Slimane Ould Brahim

SCANDALE DES BUREAUX DE CONSULTING EN FRANCE

La justice ouvre une enquête

LES OPPOSANTS appelaient cela de leurs vœux. Ils sont servis à un quelques jours de l'élection présidentielle. La Justice française a décidé d'ouvrir une enquête sur l'affaire des bureaux de consulting qualifiée par certains de «scandale d'Etat» impliquant Emmanuel Macron. Le temps judiciaire ne se superposant pas en temps politique, l'enquête livrera son verdict bien après le résultat de l'élection. Sera-t-elle quand même d'un certain impact sur le scrutin? Difficile à dire même si Jean-Luc Mélenchon semble avoir profité de la légère chute des chances du président sortant dans les intentions de vote des Français. En outre, l'enquête vise seulement l'aspect «optimisation fiscale» du cabinet McKinsey et non le recours abusif à ses services au détriment des fonctionnaires ; ce qui engendre un gaspillage de l'argent public puisqu'on paie, selon les accusateurs, des prestations à portée des personnels en poste.

Ces «abus» ont été révélés par s par la commission d'enquête du Sénat. Depuis le début de la polémique, l'opposition en appelait à la justice avec insistance. Dns un communiqué, le procureur national financier a indiqué qu'après avoir pris connaissance du rapport de la commission d'enquête du Sénat sur l'influence des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques et procédé à des «vérifications», son parquet avait ouvert le 31 mars une enquête préliminaire pour blanchiment aggravé de fraude fiscale. Les investigations ont été confiées au Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF), un service de «police fiscale» créé en 2019 et placé sous la tutelle du ministère de l'Action et des Comptes publics.

Dans un rapport remis le 16 mars, la commission d'enquête du Sénat, initiée par le petit groupe CRCE à majorité communiste, assurait que les contrats conclus par l'Etat avec les cabinets de consultants comme McKinsey avaient «plus que doublé» entre 2018 et 2021, atteignant un montant record de plus d'un milliard d'euros en 2021.

La commission d'enquête accusait en outre les entités françaises du cabinet McKinsey d'»optimisation fiscale», de telle sorte qu'elles n'auraient versé aucun impôt sur les sociétés entre 2011 et 2020. En pleine campagne présidentielle, les oppositions politiques au chef de l'Etat demandaient depuis l'ouverture d'une enquête sur ce qu'elles considèrent comme du favoritisme dont la majorité macroniste ferait preuve au profit de ce cabinet de conseil, dont certains membres ont pu œuvrer pour la Macronie, notamment lors de la présidentielle 2017. Les sénateurs avaient par ailleurs annoncé avoir saisi la justice pour «suspicion de faux témoignage» contre un dirigeant de McKinsey qui avait affirmé que son cabinet payait bien l'impôt sur les sociétés (IS) en France. Le cabinet a assuré mercredi dans un communiqué qu'il se tiendrait «à la disposition des administrations et autorités compétentes» s'il était sollicité, réaffirmant qu'il respectait «les règles fiscales et sociales françaises qui lui sont applicables». «Il était temps» d'ouvrir une enquête, a réagi au sujet de ce «scandale» la candidate de Droite Valérie Pécresse. «Enfin», ont salué sur Twittes candidats Eric Zemmour, Fabien Roussel.

De Paris, Nidal Aloui

Page 04_Mise en page 1 08/04/2022 17:05 Page 1

LOGEMENT RURAL

Les aides accordées non consommées entièrement par les communes

LE MINISTRE de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a affirmé jeudi à Alger, que les aides accordées par l'Etat dans le cadre l'habitat rural n'avaient pas été entièrement consommées par les communes. Lors d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales, présidée par M. Salah Goudjil, président du Conseil, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, le ministre a fait état de 152.343 aides destinées à la réalisation de logements ruraux, n'ayant toujours pas été consommées au niveau national, bien qu'elles soient distribuées par les wilayas. Parmi ces subventions non consommées, le ministre a fait part de 96.052 aides dont les listes de bénéficiaires n'ont pas encore été établies. Dès lors, ajoute-t-il, le problème ne réside pas dans la disponibilité de ces aides mais dans leur consommation au niveau local, jugée «faible» dans plusieurs communes où les listes de bénéficiaires ne sont pas encore arrêtées. Et de rappeler que 60% du programme du président de la République, qui prévoit la réalisation d'un million de logements entre 2020 et 2024, sont des aides destinées au logement rural. Selon M. Belaribi, les walis ont été contactés pour les tenir informés que le secteur fournira aux wilayas de nouvelles parts de subventions au logement rural «une fois les subventions actuelles consommées». Afin de résoudre le problème des documents nécessaires prouvant la propriété du terrain, le ministre a affirmé que le secteur avait donné, il y a trois mois, une instruction ministérielle pour faciliter le processus d'octroi des subventions aux citoyens, en ce sens qu'il suffit de soumettre une déclaration du P/APC confirmant que le terrain en question appartient au demandeur. Cette mesure a été prise, car nombre d'assiettes sont issues de terrains indivis ou non encore cadastrés, et ce, pour faciliter l'obtention de la subvention estimée à un million de dinars. Le ministre a également rassuré que les citoyens ayant déposé une demande de logement rural ne seront inscrits sur le fichier national du logement qu'après avoir reçu les subventions. S'agissant d'une question relative à la consécration d'un quota de logements aux fonctionnaires des corps de sécurité au titre des programmes de l'AADL, M. Belaribi a fait état d'une action en cours avec les responsables des affaires sociales de ces corps afin de permettre à chacun d'entre eux ayant souscrit en 2013 d'obtenion son logement comme le reste des citoyens. A une question concernant le gel des subventions aux logements ruraux et à 4 500 lotissements à la wilaya d'El Menia, le ministre a déclaré que le secteur œuvrait en coordination avec les autorités locales pour émettre une décision relative à la création de lotissements à travers l'achèvement préalable des travaux prioritaires tels que les réseaux d'assainissement, les voiries, les raccordements d'eau et d'électricité et leur livraison aux bénéficiaires. En réponse à une question sur le programme d'habitat rural dans la wilaya de Sétif, le ministre a expliqué que 6.924 subventions avaient été allouées à cette wilaya, dont les premières et deuxièmes tranches avaient été versées à 3.081 bénéficiaires, ajoutant que le quota en cours de réalisation représente 933 subventions, tandis que les 2 870 subventions restantes n'ont pas encore été débloquées, dont 2 400 subventions notifiées au titre de l'année 2021.

M. B.

SATURATION DES CENTRES D'ENFOUISSEMENT À BLIDA

Les communes à la recherche d'alternatives

Il semblerait que les P/APC de la wilaya de Blida soient désormais contraints à trouver des parcelles de terrain pour implanter de nouvelles décharges afin d'absorber les énormes quantités de déchets, surtout après la saturation de toutes les décharges actuelles ainsi que l'expansion urbaine que connaissent certaines communes, à l'image de la nouvelle ville de Bouinan.



A cet égard, le directeur de l'environnement de la wilaya de Blida, en marge de la première session ordinaire de l'APW de Blida, a mis l'accent sur l'état de saturation de ces centres, qui varie de 120 à 250%, ce qui nécessite une recherche urgente de nouvelles alternatives. Il a ajouté que malgré la disponibilité de financements, à travers des programmes enregistrés pour implanter de nouveaux centres, estimés à 73 milliards de centimes des fonds des collectivités et 25 milliards de centimes du programme sectoriel pour l'environnement, il a été constaté que les Assemblées populaires communales n'ont pas donné suite, et ce en dépit de leur responsabilité de trouver des sites pour achever les nouvelles décharges techniques, comme prévu dans l'article 32 de la loi 19-01. Dans son intervention, le même responsable a salué les efforts de l'entreprise publique de wilaya pour la bonne gérance des centres techniques d'enfouissement, en coordination avec la direction de l'environnement de Blida, dans le développement de leurs performances, notamment dans le domaine du tri sélectif des déchets.

Il a souligné, dans le même contexte, la nécessité d'achever deux nouveaux centres, le premier à l'est et le second à l'ouest, et ce pour accueillir les quantités croissantes de déchets de la wilaya, dues notamment à l'expansion urbaine de la nouvelle ville (Bouinan), dans laquelle 63 000 logements ont été achevés et dont la population atteindra plus de 400 000 personnes. Ce qui signifie, selon lui, que les déchets produits dépasseront bientôt 350 000 tonnes par jour. Par ailleurs, lors d'une visite d'inspection à Blida, la ministre de l'Environnement, Samia Moualfi, a déclaré que le ministère de l'Environnement ne continuerait pas à financer les centres d'enfouissement afin d'établir de nouvelles tranchées d'enfouissement. Imputant cette décision au manque de foncier, elle a appelé à aller vers le recyclage et la valorisation des déchets. Concernant les stations d'épuration d'eau dans les entreprises industrielles, la ministre a été catégorique : «Nous aurons recours à la dissuasion des unités industrielles qui ne disposent pas de stations d'épuration.» La ministre a ajouté que ses services comptent, avant tout, élaborer des campagnes de sensibilisation et dans le cas où ces entreprises venaient à ne pas répondre positivement à ces campagnes, ils auraient recours à des moyens de dissuasion.

T. Bouhamidi

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le wali d'Oran hausse le ton

A seulement deux mois du lancement des jeux Méditerranéens 2022 d'Oran, le dossier relatif à la salubrité et à l'hygiène publique fait toujours tache d'huile.

La dernière réunion du Conseil exécutif de wilaya a été l'occasion pour le wali d'Oran, Saïd Saâyoud, de lancer un sévère avertissement à l'adresse des entreprises privées chargées de la collecte des déchets ménagers pour le compte des communes relevant du Grand groupement urbain d'Oran (GGU). Des photos et des vidéos illustrant des décharges à ciel ouvert dans certains quartiers des agglomérations relevant du Groupement urbain d'Oran ont été projetées devant les P/APC et les directeurs de l'exécutif, accusés de négligence.

Ces derniers ont été sommés de sévir contre les entreprises défaillantes, même si cela exigeait la résiliation de leur contrat et leur remplacement par d'autres entreprises. «Je ne veux plus entendre parler de points noirs de déchets ménagers dans les prochaines séances de travail», a-t-il lancé à l'adresse de l'auditoire.

M. Saâyoud a interpellé les chefs des exécutifs communaux pour prendre des mesures exceptionnelles dans cette conjoncture spéciale, et ce afin de mettre fin à ce désastre environnemental qui n'honore pas la ville, même si cela exige de charger un concessionnaire pour chacun des lieux très exposés aux visiteurs de la ville, à l'instar du tracé du tramway, où les déchets ternissent le paysage avec des détritus et des bacs à ordures débordant à même le sol. A ce propos, le wali s'est dit surpris d'apprendre que l'entreprise chargée du nettoyage du tracé pour le compte de la Société du tramway d'Oran «SETRAM» n'est plus en service.

Aussi, il a appelé les responsables de cette dernière à coordonner avec l'EPIC de wilaya Oran Propreté pour prendre en charge ce problème dans les plus brefs délais. Il a également appelé les responsables communaux à collaborer étroitement avec l'EPIC Oran Propreté, l'EPIC Oran vert et la direction de l'environnement, en mutualisant les efforts et les moyens pour venir à bout de ce problème, devenu une véritable plaie pour l'image de la ville mais aussi une source d'inquiétude pour la ville et ses citoyens.

L'Etat, a-t-il affirmé, ne lésine pas sur les moyens financiers, rappelant l'aide de plus d'un milliard de dinars octroyée à la wilaya pour combler le déficit budgétaire des communes. Il n'y a aucun prétexte, il faut travailler davantage et lancer des projets de développement et d'aménagement, a-t-il insisté.

S'agissant des réserves exprimées par certains concessionnaires privés chargés de la collecte des ordures, portant sur le nouveau cahier des charges qui leur a été soumis, Saïd Saâyoud a fait savoir qu'une commission spéciale était désormais chargée de réviser certaines de ses clauses et corriger ses lacunes. «Ce cahier des charges a été pour nous un vrai défi. Il s'avère qu'il contient quelques défaillances qu'on s'attelle à corriger car on l'a élaboré dans la précipitation, lors du début de la crise des déchets», a-t-il déclaré.

D'Oran, Brahim Mazi

Page 05_Mise en page 1 08/04/2022 17:00 Page 1

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

Khalida Toumi condamnée à six ans de prison ferme

Le président du pôle financier et économique du tribunal de Sidi M'Hamed a condamné l'ex-ministre de la culture Khalida Toumi à 6 ans de prison ferme pour s'être rendu coupable de détournement et dilapidation de deniers publics, trafic d'influence, octroi d'indus avantages et passation de projets douteux.

Le président a infligé à la mise en cause une amende de 200 000 dinars en plus de 100 000 dinars de dommages et intérêts qu'elle doit verser au trésor public.

Le président a ordonné la levée de main sur l'appartement et le portable cellulaire confisqués par le conseiller rapporteur de la Cour Suprême au cours de l'instruction judiciaire.

Le président en charge du dossier a par ailleurs condamné l'ancien coordinateur des trois manifestations culturelles «Alger, capitale de la culture arabe», «Tlemcen, capitale de la culture islamique» et la manifestation Panafricaine, à 4 ans de prison ferme assortis d'une amende de 200 000 dinars et 100 000 dinars de dommages et intérêts, pour passation de projets douteux qui ont couté des sommes colossales au trésor public.

L'ancien directeur de la culture de la wilaya de Tlemcen Miloud Hakim a écopé quant à lui de 2 ans de prison ferme. Il s'est vu infligé la même amende et le même dommage prononcés contre Khalida Toumi qui est restée bouche-bée à la prononciation du verdict tout en jetant des regards insaisissables à la direction de son amie et proche collaboratrice Zahia Yahi. Le président a en outre



décidé de lever la mesure du contrôle judiciaire prise par le juge d'instruction contre le mis en cause qui se présentait chaque semaine pour signer dans le registre du greffe.

Le procureur de la République près le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed a requis au cours de son réquisitoire dix ans de prison ferme assortie d'un million de dinars d'amende à l'encontre de Khalida Toumi, estimant que toutes les preuves légales et matérielles relatives à l'accusation sont formelles notamment en ce qui concerne le détournement et dilapidation de deniers publics.

Pour rappel, l'ex-ministre de la culture au temps du défunt Président de la République Abdelaziz Bouteflika, Khalida Toumi incarcérée depuis vingt-neuf mois a nié tous les faits qui lui ont été reprochés en déclarant : «Je me tiens aujourd'hui devant le tribunal en qualité d'accusée de dilapidation de deniers publics, d'octroi d'indus privilèges non justifiés en matière publics et d'abus de pouvoirs : ce sont des accusations que je rejette catégoriquement Monsieur le président dans le fond et dans la forme.»

Dans le même contexte, elle a déclaré : «J'ai prouvé depuis le début de l'instruction au niveau de la Cour Suprême puis au niveau du tribunal de Sidi M'Hamed (juge d'instruction de la 5e chambre), que les accusations citées en haut ne sont pas fondées par rapport aux expertises établies en ma faveur».

S'agissant de l'organisation des manifestations culturelles à caractère international par l'Algérie elle a souligné : «On m'accuse injustement pour la simple raison que ces manifestations ont été organisées au nom de l'Etat Algérien sur instructions des plus hautes autorités du pays en application des engagements des pouvoirs publics vis-à-vis des organisations internationales et dont notre pays est membres (Union Africaine, Isesco-Alecso-Unesco).»

Dans le même volet, elle a tenu à préciser que : «Ces manifestations renforcent le rang de l'Algérie ainsi que son image à l'extérieur. Elles sont liées à la politique étrangère de notre pays avec ses objectifs hautement politiques, connus d'ordre confidentiel»

Redouane Hannachi

TIZI OUZOU

Le crime et le fait délictuel en hausse

LE CRIME et le fait délictuel sont toujours en voie exponentielle dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Cette triste réalité est, encore une fois, prouvée par un rapport de police ; rapport appuyé par des statistiques. Ce rapport établi concerne les activités des services de police portant sur leur lutte contre le crime et délit concernant la période du mois de mars 2022.

En effet, au chapitre des affaires relatives aux crimes et délits contre les personnes, les services compétents de la police, plus exactement les services de la police judiciaire, ont traité 93 affaires dans lesquelles il y a eu implication de 114 personnes et dont 18 d'entre elles ont été présentées devant le Parquet.

Celui-ci, après étude et examen, a ordonné la mise en détention provisoire à un personne et une citation à comparaître pour les 17 autres. Les mêmes services de police ont instruit et transmis à l'instance de justice 98 dossiers de nature judicaire. S'agissant des affaires relatives aux crimes et délits contre les biens, les mêmes services policiers ont traité 24 affaires dans lesquelles il y a eu implication de 37 personnes.

De ces personnes impliquées dans ces affaires, 14 d'entre elles ont été présentées au Parquet dont 04 ont fait l'objet d'une détention préventive.

Par ailleurs, ces services de police ont instruit et transmis à la même instance de justice 23 dossiers de nature judiciaire.

Au volet relatif aux infractions à la législation des stupéfiants et substances psychotropes, le rapport de la sûreté de wilaya signale que les mêmes services ont traité 38 affaires dans lesquelles il y a eu implication de 54 personnes.

Parmi celles-ci, 16 ont fait l'objet d'une présentation devant le Parquet. Cette instance de justice, après étude et examen, a ordonné la détention préventive à 08 personnes, le contrôle judiciaire à 03, la citation à comparaître à 03 autres et la liberté provisoire aux deux autres.

Quant aux affaires relatives aux crimes et délits contre la chose publique, les services compétents de la police ont traité au cours ce mois considéré 34 affaires dans lesquelles il y a eu implication de 76 personnes dont 17 d'entre elles ont fait l'objet d'une présentation devant le Parquet. Celui-ci, après étude et examen, a ordonné la détention préventive à l'endroit de neuf personnes, la citation à comparaître pour trois, la mise sous contrôle judiciaire pour quatre et la liberté provisoire pour la dernière personne.

S'agissant des atteintes aux bonnes mœurs, les services compétents de la police ont enregistré et traité 06 affaires dans lesquelles il y a eu implication de 07 personnes. Six d'entre elles ont été présentées devant le Parquet dont 04 ont été mises en détention préventive.

Le rapport de la sûreté de wilaya signale par ailleurs que dans le cadre de la lutte contre la criminalité urbaine, 188 opérations Coup de Poing ont été initiées durant la période considérée. Ces opérations ont ciblé 395 points où 3.332 personnes ont été contrôlées et identifiées. Et parmi celles-ci, 44 ont été en infraction ou en situation hors-la-loi d'où leur présentation devant le Parquet.

Le rapport de police, très explicite sur ces arrestations, a relevé que 06 personnes portaient des armes prohibées, 18 détenaient des stupéfiants et des psychotropes, 07 étaient recherchées et les 13 autres pour d'autres délits. Il faut signaler que le Parquet, après étude et examen de tous les 44 cas considérés, a ordonné la détention préventive à l'endroit de 11 personnes.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

LORS DE SES AVEUX DIFFUSÉS À LA TÉLÉVISION

L'émir d'un groupe terroriste révèle un complot avec le mouvement Rachad

L'ÉMIR du groupe terroriste dont les éléments ont été récemment capturés à Skikda a révélé l'existence de contacts entre l'organisation terroriste et le mouvement terroriste Rachad, dirigé par Larbi Zitout, via un intermédiaire de confiance en vue de porter atteinte à la sécurité de l'Algérie. Dans des aveux diffusés, jeudi, à la Télévision publique sur ses activités criminelles depuis qu'il a rejoint les groupes terroristes en 1996, le terroriste capturé Betayeb Youssef, dit Oussama Abou Sofiane Enighassi, a révélé l'existence de contacts secrets entre l'émir de l'organisation terroriste, Abou Obeida Youssef El-Annabi, et le mouvement terroriste Rachad, en général, et Larbi Zitout, en particulier, via un intermédiaire de confiance. Il a révélé que l'émir de l'organisation terroriste l'a informé, en sa qualité de membre du Majlis Echoura de l'organisation terroriste et d'émir de la région Est, de la teneur d'une lettre adressée à Larbi Zitout. Cette lettre, dont avaient également pris connaissance le terroriste Cheikh Nouh, abattu lors du récent ratissage à Skikda, et le mufti général des groupes terroristes, Leslous Madani, visait à «assurer à Larbi Zitout qu'aucun contact public ne sera établi avec lui afin qu'il ne soit pas inquiété par son pays de résidence (Grande Bretagne) et que tout contact avec lui est sécurisé et passe par un intermédiaire de confiance», a-t-il dit.La lettre comportait aussi «une demande de collaboration en échange d'un soutien de la part du mouvement Rachad, en général, et de Larbi Zitout, en particulier» pour porter atteinte à la sécurité et à la stabilité du pays en exploitant le Hirak populaire, a-t-il ajouté. Après l'envoi de la lettre, «nous étions sûrs que Larbi Zitout et le mouvement Rachad allaient accepter de coopérer avec nous», a dit l'émir du groupe terroriste. Dans ce contexte, le terroriste a évoqué son activité criminelle depuis son adhésion aux rangs de l'organisation terroriste, soulignant qu'il regrettait «d'avoir gâcher sa jeunesse en empruntant le mauvais chemin». Il a appelé, à cet égard, les résidus des groupes terroristes armés en Algérie et au Mali à renoncer à l'action armée «avant qu'il ne soit trop tard», en particulier l'émir de l'organisation terroriste «Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi)», Youcef El-Annabi. Le terroriste arrêté a également appelé les membres des groupes de soutien et de logistique qui activent sous la bannière «d'une fausse croyance ou attirés par l'appât de l'argent» à s'éloigner de cette voie, estimant que ces groupes de soutien ne font que perdurer l'action armée et que les groupes armés sans soutien «ne valent rien». Evoquant l'opération de ratissage menée par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) le 16 mars dans la forêt de Oued Douar à Skikda, le terroriste a estimé que l'encerclement dont ils faisaient l'objet était infranchissable, ajoutant qu'après l'élimination de 7 terroristes sur un total de 15, lui et ses compagnons se retirèrent et se réfugièrent dans une cachette pendant 25 jours, pendant lesquels l'un d'eux a succombé à ses blessures. Il a ajouté qu'après le siège qui a été imposé à la région, il a décidé de se rendre après que «les forces armées nous ont donné la sécurité, sauvé la vie et réservé un bon traitement».

M. D.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:25	12:31	16:09	18:58	20:26
CONSTANTINE	04:31	12:35	16:13	19:02	20:29
ALGER	04:46	12:49	16:27	19:16	20:43
OUARGLA	04:56	12:42	16:15	18:59	20:19
CHLEF	04:53	12:56	16:34	19:23	20:50
MOSTAGANEM	04:58	13:01	16:39	19:28	20:54
ORAN	05:02	13:04	16:42	19:31	20:57

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7264 — SAMEDI 9 AVRIL 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

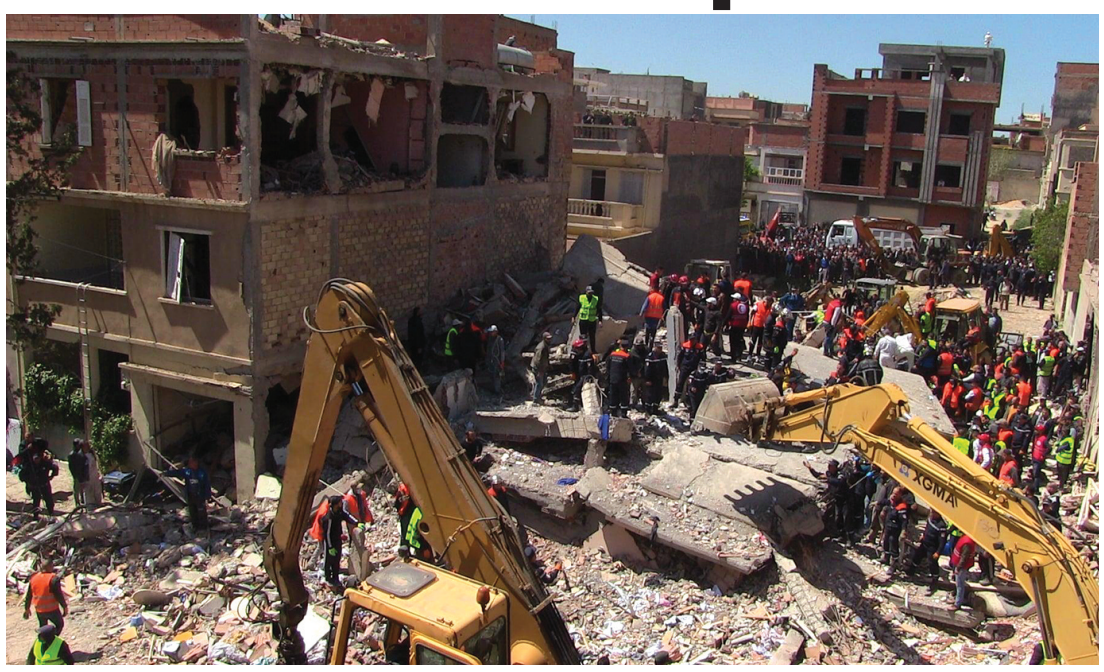
Météo

	Maximales	Minimales
Alger	20°	12°
Oran	21°	11°
Constantine	22°	6°
Ouargla	28°	13°

EXPLOSION DUE AU GAZ À BORDJ BOU ARRERIDJ

Ouverture d'une enquête

Dix personnes sont mortes et dix-sept ont été blessées avant-hier dans une violente explosion de gaz qui a provoqué l'effondrement d'une habitation de trois étages à Bordj Bou Arreridj. L'explosion, qui s'est produite dans la matinée, «est due à une fuite de gaz». C'est ce qu'a indiqué hier un dernier bilan de la Direction locale de la Protection civile.



«Le bilan de l'explosion de gaz, ayant causé jeudi l'effondrement d'une maison dans la cité 5 juillet au centre-ville de Bordj Bou Arreridj, s'est alourdi à 10 morts après l'extraction d'une nouvelle dépouille des décombres», a indiqué la Protection civile. Le corps de la dixième victime a été retiré des décombres hier aux premières heures de la matinée, a indiqué le commandant Ali Dahmane Rabah, chargé de la communication au sein de cette direction.

Il a précisé que 17 personnes qui se trouvaient à proximité du lieu de l'explosion ont été blessées, dont 15 ont reçu les soins nécessaires et quitté l'hôpital, tandis que deux demeurent sous surveillance médicale. L'explosion qui a soufflé une habitation familiale de trois étages, suite à une fuite de gaz, a également causé des dégâts à plusieurs maisons limitrophes, a-t-il ajouté.

Le président de la République Abdelmadjid Tebboune a adressé un message de condoléances aux familles des victimes de cet «accident douloureux», souhaitant un prompt rétablissement aux blessés, a précisé un communiqué de la présidence.

Le chef de l'Etat a également mandaté une délégation ministérielle qui s'est rendue hier à Bordj Bou Arreridj pour présenter les condoléances et assister à l'inhumation des victimes de l'accident. Elle est composée du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, Kamal Beldjoud, du ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, et de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou. Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a affirmé qu'une enquête a été ouverte par le biais du procureur de la République pour déterminer les causes de ce tragique accident.

«Les conclusions de l'enquête seront communiquées à l'opinion publique», a affirmé le ministre dans une déclaration à la presse en marge des condoléances présentées au frère du propriétaire de la maison effondrée, au centre-ville de Bordj Bou Arreridj. «Chacun assumera ses responsabilités, qu'il soit responsable ou citoyen, pour éviter le renouvellement de ce genre d'incidents», a-t-il assuré, ajoutant que «la délégation ministérielle est venue aujourd'hui à Bordj Bou Arreridj pour présenter les condoléances au nom du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et du Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, suite à ce drame qui a frappé l'Algérie toute entière en ce mois de Ramadhan».

En outre, il a précisé que les premières données indiquent la présence d'une fuite de gaz, soulignant que la maison qui s'est effondrée à «satisfait à toutes les normes légales dont le permis de construire et le certificat de conformité, de même que le réseau de gaz de la cité a été dernièrement rénové».

Il convient de rappeler que début février dernier, huit personnes, dont trois enfants, sont mortes brûlées dans la ville voisine de Sétif, dans un incendie provoqué par une explosion de gaz dans une maison.

Mohamed Mecelti

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL À MÉDÉA

Sensibilisation aux agressions

PAS MOINS de 373 agressions ont été enregistrées sur le réseau de gaz naturel à travers principalement les villes de Médéa et de Berrouaghia, selon une déclaration de M. Mokadem Abd Edaïm, directeur de la direction de distribution de l'électricité et de gaz de Médéa.

Outre le préjudice causé à l'organisme, l'importante hausse du nombre d'accidents dus à l'utilisation du gaz naturel, la situation est devenue inquiétante eu égard à l'ampleur des pertes en vies humaines déplorées au cours de ces derniers mois à la suite d'asphyxies au monoxyde de carbone ou d'explosions provoquées par des fuites de gaz.

Les agressions sur les réseaux et les installations de distribution de gaz ont pris une telle ampleur qu'il est devenu d'une extrême urgence pour les services de la direction de distribution de Médéa d'inscrire la solution à la problématique dans l'ordre des actions prioritaires, en mobilisant les moyens nécessaires pour juguler le phénomène des accidents liés aux fuites de gaz.

Dans le but de réduire le phénomène des accidents dus au gaz, aussi mortels que destructeurs, la direction de distribution de Médéa lance une campagne de sensibilisation tous azimuts en direction du public sur les mesures de vigilance à observer et les conditions à mettre en place pour un bon usage de cette source d'énergie.

La campagne a aussi pour objectif de permettre la préservation des vies humaines et des ouvrages et installations de distribution de gaz, rappelant aussi que les frais induits pour le remplacement des ouvrages endommagés dépassent 5,092 milliards de cts, montant estimé par la direction de distribution.

Outre que les agressions ont un coût qui obère les équilibres financiers de l'entreprise, elles sont aussi à l'origine de perturbations de l'alimentation en gaz naturel et partant de désagréments aux clients, explique-t-on.

Autre problème évoqué, celui des saccages des installations du réseau de distribution de gaz lors des travaux de creusement menés par les autres intervenants des autres secteurs à l'aide d'engins, et ce, sans aucune coordination avec les services de la Sonelgaz. Alors que «les travaux à proximité des réseaux en milieu urbain doivent se faire à l'aide de la pelle et de la pioche», est-il rappelé.

Le manque de civisme est aussi à l'origine d'accidents graves suite à des «shuntages» à partir de la colonne montante, exposant ainsi les autres colocataires des mêmes cités d'habitation au danger d'explosion aux effets dévastateurs, a-t-on expliqué, à l'occasion d'un point de presse animé jeudi au siège de la direction.

Mais pas seulement, puisqu'il est parfois rendu impossible d'intervenir sur les réseaux d'alimentation en énergie et électricité à la suite de leur enclavement par des citoyens qui réalisent des extensions de leurs propriétés sur les espaces publics.

Dans la perspective de mener les travaux de remplacement et de mettre en oeuvre le projet d'élargissement de ses prestations en matière de vérification de la conformité des installations intérieures des constructions et donner son quitus à qui de droit, la direction de la distribution préconise un partage des frais financiers induits entre les collectivités locales (wilaya, APC), selon un montage à convenir entre les différentes parties.

De Médéa, Nabil B.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ENTRE L'ALGÉRIE ET LES ETATS-UNIS

Zeghdar reçoit l'ambassadrice américaine

LE MINISTRE de l'Industrie, Ahmed Zeghdar a reçu jeudi l'ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique en Algérie, Elizabeth Moore Aubin, avec laquelle il a examiné les voies et moyens de consolidation du partenariat économique entre les deux pays, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre, les deux parties ont passé en revue les relations bilatérales algéro-américaines, les voies et moyens de consolider le partenariat économique entre les deux pays et la volonté d'intensifier la coopération, à travers l'examen de toutes les opportunités offertes dans les domaines de l'investissement industriel. A cette occasion, le ministre de l'Industrie a évoqué «la coopération et le partenariat existant dans la filière des industries mécaniques destinée à l'agriculture et les perspectives de son développement, avec l'importance de l'élargir aux industries manufacturières, tout en augmentant le volume des investissements dans d'autres secteurs industriels», indique le communiqué. M.Zeghdar a également présenté les opportunités d'investissement et de partenariat qu'offre le secteur notamment dans le contexte des réformes qui sont en cours actuellement concernant le système juridique d'investissement qui devra rendre le climat de l'investissement plus attractif pour les investisseurs locaux et étrangers. Le ministre a, en outre, présenté les nouveaux mécanismes juridiques qui concernent l'octroi et la gestion du foncier industriel, avec la création des pôles industriels spécialisés, formulant le vœux de «voir les sociétés américaines participer dans l'investissement en Algérie et bénéficier des avantages qu'offrira le nouveau Code de l'investissement».

Dans un même contexte, M. Zeghdar a mis en avant «la volonté de l'Algérie d'œuvrer davantage au développement, à la modernisation de ses capacités industrielles et à l'établissement de partenariats mutuellement bénéfiques, avec le transfert de la connaissance et de la formation et le développement des PME et de la sous-traitance mécanique». Selon la même source, l'ambassadrice américaine «s'est félicitée de la qualité des relations entre les deux pays et fait part de sa disposition à élargir et à consolider les domaines de la coopération bilatérale, dans le domaine industriel, en identifiant et étudiant les opportunités qui peuvent mener à la concrétisation de projets bilatéraux fructueux».

La diplomate a, enfin, mis en avant «la confiance qui caractérisent les relations entre les sociétés des deux pays, grâce à des partenariats équilibrés et solides», conclut le communiqué.

M. B.